



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 128991

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les difficultés rencontrées par les associations d'anciens combattants à faire adhérer à leur association et à recouvrer les cotisations nécessaires à leur bon fonctionnement. Bon nombre d'associations d'anciens combattants voient le nombre de leurs adhérents diminuer faute de nouvelles affiliations ou de renouvellement de cotisation. Ces associations remplissent des missions de représentation et accomplissent un devoir de mémoire de notre histoire. Une campagne de sensibilisation des anciens combattants à cette question serait sans doute un outil favorable à leur mobilisation. De même lors du dépôt de la demande d'obtention de la carte de combattant, une information sur les associations pourrait être délivrée. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'inciter les anciens combattants à adhérer à une association d'anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128991

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2012, page 1771

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)